MARCHE DE TRAVAUX

*TRAVAUX D'EVOLUTION DES SYSTEMES AERAULIQUES DE CAPTATION A LA SOURCE DES ATELIERS DE LA DIRECTION TECHNIQUE DE L'OPERA NATIONAL DE PARIS*

Marché n° MP-26-DTB-071

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres
le 4 décembre 2026 à 12h00

OPÉRA BASTILLE 120 rue de Lyon, 75012 Paris
PALAIS GARNIER 8 rue Scribe, 75009 Paris
OPERADEPARIS.FR
01 40 01 17 89

RCS PARIS B 784 396 079

| | |
|---|---|
| Pouvoir adjudicateur : | **Opéra national de Paris**<br>120, rue de Lyon 75012 Paris<br>Représenté par son Directeur général |
| Type d'établissement : | **Etablissement public à caractère industriel et commercial** (E.P.I.C.) entrant dans la catégorie des « pouvoirs adjudicateurs » et soumis au code de la commande publique |
| Représentant : | **Monsieur Alexander Neef**<br>Directeur général de l'Opéra national de Paris, nommé par décret en date du 26 août 2020 |
| Service prescripteur : | **Direction technique** |
| Adresse du profil acheteur : | https://operanationaldeparis.marches-publics.info |

Le présent document comporte 12 pages, numérotées de 1 à 12.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION....4
1.1 RAPPEL DE L'OBJET DU MARCHE.... 4
1.2 TYPE DE MARCHE.... 4
1.3 DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION.... 4
1.4 REGIME DE PRIX.... 4
1.5 REPRESENTANT DE LA PERSONNE PUBLIQUE.... 4
1.6 LIEUX D'EXECUTION.... 5
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION....5
2.1 CHOIX DE LA PROCEDURE DE PASSATION.... 5
2.2 TRANCHES OPTIONNELLES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES, VARIANTES.... 5
2.3 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES DEMANDES PAR LES CANDIDATS.... 5
2.4 MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.... 5
2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.... 5
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES....6
3.1 ADMISSION DES CANDIDATURES.... 6
3.2 PRESENTATION DES CANDIDATURES.... 6
ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES....7
4.1 COMPOSITION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS.... 7
4.2 CONDITIONS DE RETRAIT.... 8
4.3 CONTENU DES OFFRES.... 8
ARTICLE 5 - EXAMEN ET JUGEMENT DES OFFRES....9
5.1 EXAMEN DES OFFRES.... 9
5.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.... 9
ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES (SOUS PLI ELECTRONIQUE)....9
6.1 FORMATS DE DOCUMENTS.... 10
6.2 OUTILS REQUIS POUR FAIRE UNE REPONSE ELECTRONIQUE.... 11
6.3 TYPES DE CERTIFICAT DE SIGNATURE.... 11
6.4 TRAITEMENT DES CODES MALICIEUX (VIRUS).... 11
6.5 COPIE DE SAUVEGARDE.... 12
6.6 SIGNATURE DU MARCHE.... 12
ARTICLE 7 - MOTIFS D'ELIMINATION....12
ARTICLE 8 - MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE....13
ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES....13
ARTICLE 10 - MODALITÉS DE RECOURS....13
ARTICLE 11 - EGALITE ET DIVERSITE....13

# Article 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

## 1.1 Rappel de l'objet du marché

Le présent marché a pour objet la mise en conformité et l'amélioration des installations d'aspiration à la source au sein de plusieurs ateliers de l'Opéra national de Paris. Ces besoins concernent, sur le site de Bastille, les ateliers décors menuiserie, composites et accessoires situés au niveau -1, ainsi que, sur le site de Berthier, l'atelier menuiserie.
Ces opérations s'inscrivent dans une démarche de pérennisation des conditions d'exploitation et d'amélioration des conditions de travail des personnels.

Les nouvelles installations devront répondre aux exigences réglementaires en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et de captation des polluants à la source.
Les travaux devront également permettre une meilleure souplesse d'exploitation grâce à des dispositifs facilitant les ajustements aérauliques des réseaux. Les solutions proposées devront enfin garantir une capacité d'adaptation des installations en cas d'évolution future du parc machines ou des besoins des ateliers.

La prestation se fera en deux phases et les ateliers concernés sont les suivants :

- Phase 1 : Atelier menuiserie décors + Atelier accessoires du -1

- Phase 2 : Atelier composite + Atelier Berthier

## 1.2 Type de marché

Il s'agit d'un marché de travaux.

## 1.3 Durée du marché – délais d'exécution

Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la réception des installations, sous réserve de la mise en œuvre de la garantie fixée à deux (2) ans minimums. Ce délai de garanti peut être plus long sur la proposition du prestataire.

A titre indicatif, l'ensemble des remises en conformité devront être faites avant fin mai 2027 pour la phase 1, et fin juin 2027 pour la phase 2.

## 1.4 Régime de prix

Le marché est réglé à prix mixtes. Il comprend une part à prix global et forfaitaire, et une part à bons de commande sans montant minimum et un montant maximum de 215 000€ HT sur la durée totale du marché.

## 1.5 Représentant de la personne publique

Monsieur Alexander NEEF, Directeur général de l'Opéra national de Paris nommé par décret du 22 juillet 2026.

### 1.6 Lieux d'exécution

Le marché sera exécuté à l'Opéra national de Paris sur le site de l'Opéra Bastille dans les espaces recevant du public pour les représentations.

## Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Choix de la procédure de passation

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L. 2123-1 1° du code de la commande publique.

### 2.2 Tranches optionnelles, prestations supplémentaires éventuelles, variantes

Le marché ne prévoit pas de variante obligatoire et la présentation de variante libre est interdite.
Le marché ne comporte pas de tranches optionnelles.

### 2.3 Renseignements complémentaires demandés par les candidats

Pour toute information relative à cette procédure, les candidats sont invités à poser leurs questions sur le profil acheteur de l'Opéra, à l'adresse suivante : https://operanationaldeparis.marches-publics.info (en cliquant sur l'icône "poser une question" sur la page dédiée à la procédure). Les renseignements devront être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, et ce, afin de pouvoir adresser une réponse identique à tous les candidats.

Tous les documents remis par les candidats doivent être rédigés en français (ou faire l'objet d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté).

### 2.4 Modifications de détail du dossier de consultation

L'Opéra national de Paris se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 (six) mois à compter de la date de remise des offres figurant en page 1 du présent règlement.

### 2.6 Négociations

L'Opéra national de Paris se réserve la faculté de négocier avec les entreprises ayant remis les trois meilleures offres à l'issue de l'analyse.

### 2.7 Visite obligatoire

Les candidats **doivent obligatoirement effectuer une visite des espaces concernés par les travaux à l'Opéra Bastille et aux ateliers Berthier** dans le cadre de la procédure.

Les candidats doivent contacter M. Frédéric SUJET (FSUJET@operadeparis.fr), afin de réserver une visite qui sera effectuée entre le **16 novembre et le 27 novembre,** en respectant un délai de prévenance de 48h minimum.

La visite a notamment pour objet de permettre aux candidats d'appréhender les lieux, les équipements, les bâtiments, leurs contraintes et modalités d'accès, afin de les prendre en compte dans l'établissement de leur offre. Dès lors, les candidats ne pourront élever aucune réclamation au titre d'une éventuelle méconnaissance des lieux.

Lors de sa visite, le candidat pourra effectuer des mesures de vitesses aérauliques, des mesures de locaux de travail, et s'informer sur tout autre élément utile dans la limite des contraintes de la direction technique. Pour prévoir au mieux ces visites, les demandes d'essais, d'échanges avec des intervenants internes (responsables d'atelier, chef de service, …), ou d'immobilisation d'équipement devront être formulées par écrit au responsable sécurité de la direction technique en amont de la visite.

Afin d'assurer le principe d'égalité de traitement entre les candidats, un compte rendu des questions réponses sera transmis à tous les candidats via la plateforme d'achat de l'Opéra national de Paris.

Une attestation de visite sera délivrée à la personne représentant le candidat à l'issue de la visite. Les candidats devront obligatoirement joindre cette attestation à l'appui de leur offre. A défaut, l'offre sera rejetée.

## Article 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES

### 3.1 Admission des candidatures

Les candidatures qui ne présentent pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance du marché ne seront pas admises.

Niveau minimum de capacité du candidat :
Les candidats devront justifier des capacités minimums suivantes :
- Chiffre d'affaires minimum (moyenne annuelle des trois dernières années) : 900 000€ HT

### 3.2 Présentation des candidatures

Les candidats remettront les documents suivants au titre de leur candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'ils satisfont aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
*NOTA : les candidats doivent produire les mêmes justificatifs fiscaux et sociaux concernant leur(s) cotraitants et/ou sous-traitant(s) le cas échéant*

2° Le formulaire DC1 intitulé « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants » *(Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement* ;
Le formulaire DC2 intitulé « Déclaration du candidat ou du membre du groupement » *(Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement)* ;

3° La copie du (des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire ;

4° Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires spécifique à l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5° Une liste des prestations similaires fournies au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

6° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les 3 dernières années ;

7° Une description des équipements et moyens matériels dont le candidat dispose, notamment en termes de surface d'aires de montage ;

8° L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des responsables des prestations.

Les imprimés DC1 (version mise à jour le 01/04/19) et DC2 sont téléchargeables sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
En cas de candidature sous forme d'un groupement d'entreprises, il est précisé que si le groupement remplit une seule lettre de candidature (DC1 ou équivalent), chaque membre du groupement devra produire tous les autres documents mentionnés ci-avant.

## Article 4 - PRESENTATION DES OFFRES

### 4.1 Composition du dossier de la consultation remis aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la consultation (R.C.),

- L'acte d'engagement (AE) ;

- Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),

- Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes :
  - Annexe 1 : Plan des ateliers disponibles
  - Annexe 2 : liste des machines-outils par ateliers

- La Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) ;

- Le Bordereau des prix unitaires (BPU) et son Détail quantitatif estimatif (DQE) ;

## 4.2 Conditions de retrait

Les documents visés à l'article 4.1 sont téléchargeables depuis le profil acheteur de l'Opéra national de Paris à l'adresse indiquée en page 1 du présent document, sur la page dédiée à la présente procédure.

## 4.3 Contenu des offres

Les documents remis par les candidats sont obligatoirement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, sous peine de rejet de l'offre.

### Les candidats doivent obligatoirement remettre les documents suivants au titre de l'offre :

▪ L'AE dûment complété, parafé et signé et ses annexes ;
▪ Le CCAP dûment complété, parafé et signé et ses annexes ;
▪ Le CCTP dûment complété, parafé et signé et ses annexes ;
▪ La DPGF renseignée, datée au format Excel et en PDF signée ;
Le Bordereau des prix unitaires (BPU) et son Détail quantitatif estimatif (DQE) ;
▪ Un Mémoire technique et méthodologique du candidat comprenant obligatoirement :

- Un planning d'intervention détaillé et phasé prenant en compte les contraintes d'exploitation de la direction technique;
- Les CV de l'équipe dédié au marché avec les qualifications et expériences ainsi que les effectifs prévus sur chaque chantier et pour chaque phase en précisant pour chaque intervenant sa fonction ;
- Les fiches techniques
- la liste des organismes extérieurs sollicités pour attester de la fiabilité, qualité et performance des équipements proposés ;
- Le/les nom/s des organismes d'évaluation de la conformité indépendants accrédités COFRAC choisis par le titulaire et à la charge du titulaire, nécessaires à la réalisation des essais et tests des installations, mais également de l'étude des effets de surpression susceptibles d'être générés par une explosion dans le dépoussiéreur devront figurer au mémoire technique.

- La méthodologie environnementale et notamment sur la revalorisation des déchets pour ce marché ;
- Une présentation des scenarii d'utilisation conjointe des machines-outils répondant aux performances et préconisations aérauliques recommandées par l'INRS (dont ED6008 et ED695).
- méthodologie et les procédures d'évacuations et de traitement des équipements, gaines et câbles déposés.
- un estimatif des débits d'air d'aspiration à la source cumulés prévus et du débit de compensation d'air nécessaire pour l'ateliers
- La méthodologie d'intervention en précisant notamment :
    - Les accès et les cheminements permettant la livraison des pièces et équipements,
    - Les besoins complémentaires d'arrivées électriques (types d'alimentation, de puissances requises, …) et pneumatiques,
    - L'identification des éventuelles ouvertures de murs ou cloisons nécessaires,
    - Les moyens de sécurisation et de travail nécessaires à la réalisation des travaux,
    - Les éventuels besoins de prêt d'engins de manutention par l'Opéra national de Paris.
    - Les dispositions prévues associées au nettoyage des ateliers (réseau, bouches d'aspiration…). le mémoire technique doit donc présenter les détails des réseaux basse pression mais également haute dépression.
    -

▪ Le récépissé numérique attestant de la remise du questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » (cf. article 11).

▪ L'attestation de visite remise à la suite de la visite.

## Article 5 - EXAMEN ET JUGEMENT DES OFFRES

### 5.1 Examen des offres

Les offres non conformes aux caractéristiques figurant dans les documents de la consultation seront éliminées.

### 5.2 Critères de jugement des offres

L'offre conforme économiquement la plus avantageuse sera établie en fonction des critères énoncés ci-après, assortis de leur pondération.

▪ Valeur technique notée sur 100 points pondérée à 50% :

- Pertinence du planning et méthodologie d'intervention notamment sur les délais de levé de réserve et délais d'intervention 35 points

- Pertinence de l'équipe dédiée au marché notamment au regard de l'expérience et des qualifications 20 points

- Fiabilité, qualité et performance des équipements et cohérence des scenarii aérauliques avec les besoins Opéra avec les proposés 35 points

- Durée de la garantie supérieure au minimum imposé 10 points

- Critère environnemental notée sur 100 points pondérés à 10% :
Pertinences des moyens mis en œuvre dans la protection de l'environnement notamment au regard de la, revalorisation des déchets et de la qualité produits utilisés. 100 points

Les candidats n'ayant pas obtenu la note minimale de 50 points sur 100 sur la valeur technique seront éliminés sans que leur offre de prix ne soit analysée

▪ Valeur financière notée sur 100 points pondérée à 40% :

- Montant de la DPGF – 65 points.
- Montant du DQU – 35 points

## Article 6 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES (sous pli électronique)

La remise des pièces mentionnées à l'article 4 se fera selon les modalités suivantes.

La remise du pli contenant la candidature et l'offre devra impérativement s'effectuer sous forme dématérialisée à l'adresse Internet suivante : https://operanationaldeparis.marches-publics.info sur la

page dédiée à la présente procédure, avant les date et heure limites de réception indiquées en page 1 du présent document.
Heure : Fuseau horaire de référence GMT/UTC +1.

Le candidat doit prendre en compte le délai de transmission des plis sur le réseau internet, en fonction de la taille des documents, de ses propres capacités techniques et de raccordement à Internet. Si le pli risque de dépasser 500 MO, il convient de contacter l'assistance AWS aux points de contacts indiqués ci-après, au minimum 48 H avant le dépôt du pli. Les plis sont « hors-délai » et donc irrecevables, si leur téléchargement se termine après l'heure limite. Seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt. Cette attestation apparaîtra à l'écran et sera adressée par courriel.

En cas de difficulté, les candidats sont invités à contacter le support technique au 0892 14 00 04 ou à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com.

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'Opéra national de Paris à l'adresse suivante : https://operanationaldeparis.marches-publics.info, en suivant la procédure indiquée sur le site.

**L'adresse courriel enregistrée est essentielle : elle servira d'identifiant et sera le seul point de contact du candidat pour toutes les notifications relatives aux consultations auxquelles il participe.**

L'espace fournisseurs (accessible sur https://operanationaldeparis.marches-publics.info) permet de télécharger les documents de consultation, déposer les candidatures ou offres dématérialisées, être informés du suivi de la procédure à laquelle le candidat participe, au moyen d'alertes.

En cas d'utilisation d'un filtre anti-spam, les adresses suivantes devront être placées dans le carnet d'adresse du candidat :
- courrier@aws-france.com
- entreprises@aws-france.com
- alertes-entreprises@aws-france.com
- support-entreprises@aws-france.com

### 6.1 Formats de documents

Pour chaque pièce, le candidat renseignera son nom et le nom de la pièce assorti du numéro de marché. Les documents doivent être remis dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité :

- Traitement de texte (.doc, .rtf),
- Tableur (.xls),
- Diaporama (.ppt),
- Format Acrobat (.pdf),
- Images (.jpg, .gif, .png),
- dossiers compressés (.zip),
- Autocad lecture seule.

Les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement). Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus. Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

L'Opéra se réserve le droit de convertir ultérieurement les formats des données et des pièces du marché dans lesquels ont été encodés les fichiers afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant notamment les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : exe, com, bat, pif, vbs, scr, msi, eml.

### 6.2 Outils requis pour faire une réponse électronique

Le candidat doit s'assurer qu'il dispose des outils listés ci-dessous sur son poste de travail pour être en mesure de déposer son offre électronique, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :
-une machine virtuelle Java* (JAVA, avec la version 1.7 ou 1.8. Java V 9 et plus ne sont pas supportés)
*Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (http://java.sun.com),
-un certificat électronique de signature permettant d'authentifier la signature du représentant de l'entreprise, signataire de l'offre, selon les précisions ci-après énoncées.

Navigateur recommandé : Tous, sauf Internet explorer, sont en mode « JNLP ».

### 6.3 Types de certificat de signature

Les offres et les candidatures doivent porter une signature électronique permettant d'identifier l'entreprise candidate et d'authentifier le signataire.

ATTENTION : Chaque pièce contractuelle devra être signée électroniquement, la signature unique du dossier zip contenant la candidature et l'offre ne suffit pas.

Il est de la responsabilité de l'entreprise de se procurer un certificat électronique afin de signer électroniquement son offre. Le certificat de signature reconnu sur la plateforme doit être référencé sur une des listes suivantes :
- http://www.lsti-certification.fr/ (FR)
- https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/trust-services-and-eidentification (EU)

La conformité du certificat utilisé pour être testé sur la page suivante :
- http://www.marches-publics.info/Test-Certificat.htm

Ce test permettra à la plate-forme d'identifier les certificats encore inconnus de celle-ci, et si c'est techniquement possible de le déclarer dans la base des certificats reconnus par AWS dans les 48 heures.

L'Opéra national de Paris attire l'attention des candidats sur le délai administratif demandé par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature. Il convient donc d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

### 6.4 Traitement des codes malicieux (virus)

En cas de détection lors de l'ouverture d'un dossier de son infection par un virus informatique, il sera procédé par l'Opéra national de Paris, à une tentative de réparation ; en cas d'échec, le dossier pourra être complété s'il s'agit d'un document relatif à la candidature et il devra être déclaré irrecevable s'il s'agit d'un document relatif à l'offre ; le candidat concerné sera informé de la situation et du résultat de la tentative de réparation.

L'Opéra national de Paris utilise l'antivirus « eTrust antivirus » de la Société Computer Associates, avec une fréquence de mise à jour quotidienne.

Si la récupération des documents n'est pas possible et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci pourra être ouverte par l'Opéra national de Paris.

### 6.5 Copie de sauvegarde

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde du pli électronique déposé sur le profil acheteur de l'Opéra national de Paris. S'il utilise cette possibilité, la copie de sauvegarde doit impérativement être remise dans les délais requis, soit sur support physique électronique (CD-ROM, Clé USB) soit sur support papier.

Cette copie doit obligatoirement :

-comporter la mention lisible **: « COPIE DE SAUVEGARDE – INTITULÉ DU MARCHÉ – NE PAS OUVRIR – NOM DU CANDIDAT »**
-être remise sous pli scellé à l'adresse suivante : Opéra national de Paris – Service juridique et achats 120, rue de Lyon à Paris (12ème).

Les documents figurant sur ces supports doivent respecter précisément les exigences du présent Règlement et être revêtus de la signature électronique ou manuscrite pour les documents dont la signature est obligatoire.

Cette copie de sauvegarde ne pourra être ouverte par l'Opéra national de Paris qu'en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

L'Opéra national de Paris ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé pour son profil acheteur.

### 6.6 Signature du marché

Les dossiers pourront faire l'objet d'une opération de rematérialisation par l'Opéra et les candidats s'engagent donc à accepter l'éventuelle signature manuscrite d'un marché papier.

## Article 7 - MOTIFS D'ELIMINATION

Pour la transmission de plis, le candidat doit prendre en compte le délai de transmission des plis sur le réseau internet, en fonction de ses propres capacités techniques et de raccordement à Internet.

En tout état de cause, leur transmission complète devra intervenir avant les date et heure limites de réception indiquées dans le présent règlement, sous peine de devoir qualifier les plis « hors délai » et irrecevables.

Les candidatures qui ne seraient pas remises sous pli dématérialisé seront éliminées.

## Article 8 - MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'Opéra national de Paris a mis en place une plate-forme de dématérialisation afin de contrôler automatiquement la régularité de ses fournisseurs au regard de la règlementation sociale et fiscale.

Le candidat déclaré attributaire devra ainsi produire dans un délai maximum de cinq jours ouvrés à compter de la demande qu'il aura reçue à l'issue de la sélection des offres :

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
Un opérateur économique établi à l'étranger produit un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente dans son pays d'origine ou d'établissement.
- Une attestation de déclarations et de paiement délivrée par l'administration fiscale (la liasse 3666 volets 1 et/ou 2 et/ou 3)
- L'attestation de vigilance (URSSAF /MSA)
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ;

Le candidat déposera ainsi les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sur la plateforme en ligne, mise à disposition gratuitement par l'Opéra national de Paris, à l'adresse suivante : http://www.e-attestations.fr.

A défaut de transmission des pièces susmentionnées selon les modalités précisées, le marché sera attribué au candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne.

## Article 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignements s'effectue sur le profil acheteur de l'Opéra national de Paris à l'adresse https://operanationaldeparis.marches-publics.info sur la page dédiée à la présente procédure.

## Article 10 - MODALITÉS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75004 PARIS (E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 – Adresse internet : http://www.paris.tribunal-administratif.fr .

## Article 11 - EGALITE ET DIVERSITE

L'Opéra national de Paris est détenteur depuis 2018 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Il s'engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité professionnelle et l'inclusion, comme notamment :

- Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion des ressources humaines ;
- Un plan d'actions pluriannuel afin de progresser en matière d'égalité. L'Opéra national de Paris s'engage ainsi à lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, l'Opéra national de Paris souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Compte tenu de cette ambition, il est demandé aux candidats de remplir le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par le ministère de la culture. Il prend la forme d'un formulaire informatique disponible à l'adresse suivante :
https://minculture.sphinxonline.net/SurveyServer/s/MC-DirectionMetier8/Questionnaire-egalitediversite/questionnaire.htm

Les candidats transmettent obligatoirement le récépissé numérique délivré par le site internet au service juridique et achats de l'Opéra national de Paris.

Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur Titulaire s'engage à actualiser le questionnaire si l'Opéra national de Paris lui en fait le demande, dans les conditions fixées dans les documents du marché."

***